

7. Conditions générales applicables aux services de Filtre Mail (SMTP)

7.1 Objet et champ d'application

Cyber Network SA met à disposition du Client une solution permettant de filtrer automatiquement des messages contenant des virus connus et répertoriés par le tiers prestataire et des messages publicitaires indésirables (appelées SPAM par la suite) reconnus par les règles du Client. Pour bénéficier de ce service, le client devra souscrire à l'abonnement annuel en validant l'offre "Solution filtre AntiSpams & AntiVirus Messagerie Internet". La connexion Internet ne fait pas partie de ces services.

7.2 Filtrage des E-mails

Il s'agit d'un service électronique développé par un tiers prestataire. Cyber Network SA s'efforce de filtrer les E-mails du Client et d'éliminer les virus connus ainsi que les messages apparentés à des messages publicitaires non sollicités (SPAM) par le destinataire. Les critères permettant de considérer un E-mail comme étant un SPAM sont fortement subjectifs et laissés à l'appréciation de Cyber Network SA. Cyber Network SA utilise pour cela des listes et critères de filtrage reconnu internationalement. Cyber Network SA garantit que plus de 90% des SPAM et des Virus connus sont filtrés par son système. Seuls les E-mails en caractères latins sont filtrés selon des critères contextuels. Cyber Network SA n'est aucunement responsable des conséquences d'un E-mail n'ayant pas été considéré comme infecté par un virus ou comme un SPAM publicitaire par son filtre. Aucune poursuite ne peut être entreprise contre Cyber Network SA suite à un problème de ce type. Cyber Network SA ne peut pas être tenu pour responsable de la perte d'un E-mail au travers de son filtre, et aucun dédommagement ne pourra être exigé pour un tel motif. L'utilisation d'un filtre de ce type entraîne inévitablement un délai supplémentaire dans l'acheminement d'un E-mail. Cyber Network SA s'efforce de maintenir ce délai le plus court possible, mais en aucun cas Cyber Network SA ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de ce délai.

7.3 Confidentialité

Cyber Network SA garantit un traitement strictement confidentiel des E-mails et qu'aucune utilisation abusive ne sera faite ni des adresses E-mail ni des contenus des messages, en particulier, en vertu de la loi sur la protection des données (LPD). La divulgation à toute personne des adresses et des contenus est exclue, sans l'ordre formel d'un juge d'instruction compétent.

7.4 Mise en œuvre

A moins d'un avis contraire mentionné par écrit, le délai de mise en service est estimé entre 2 et 5 jours ouvrables dès réception du contrat accompagné de toutes les informations nécessaires.

7.5 Assistance

Cyber Network SA propose un service de support téléphonique sur un numéro au tarif local (pendant les heures de bureau). Ce support est gratuit dans la mesure du raisonnable.

7.6 Responsabilité du fournisseur

Le Client accepte que, malgré l'automatisation forte du logiciel et la qualité de filtrage déployée, certains E-mail ne soient pas filtrés. En aucun cas le fournisseur ne peut être tenu pour responsable de la perte de données, de l'accès par des tiers, ni du détournement des données transportées sur le réseau. Les données stockées sur les serveurs (logs de connexion) restent la propriété du client. Le fournisseur s'engage à ne pas utiliser les fichiers logs d'un Client ou les transmettre à des tiers.

7.7 Définition

L'engagement du Client prend effet à la signature de l'offre/contrat.

7.8 Facturation

La facturation débute le 1er du mois pour une mise en service réalisée avant le 07 du mois en cours. La facturation débute le 1er du mois suivant pour une mise en service réalisée après le 07 du mois en cours.

7.9 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'1 année minimum à moins qu'une autre durée ne soit expressément prévue dans l'offre; il est renouvelable d'année en année, pour une période d'1 année complète par tacite reconduction, sauf résiliation écrite par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de mise en service.

7.10 Résiliation par le Client

En cas de résiliation anticipée, le Client devra s'acquitter des frais de résiliation anticipée facturés par Cyber Network SA, définis comme suit : le Client doit payer l'intégralité de la cotisation de la période annuelle en cours. La simple suppression de l'adresse E-mail ne peut pas être un motif valable de résiliation du service proposé par Cyber Network.

7.11 Résiliation par le fournisseur

Le fournisseur peut, en cas d'utilisation abusive, supprimer les comptes de sauvegarde sans préavis ni dédommagement. Le Client répond envers le fournisseur des dommages causés par la violation de dispositions contractuelles susmentionnées. Nul ne peut bénéficier du service Mail Filter sans avoir souscrit un contrat et s'être acquitté de l'abonnement de base. En cas de non-respect des conditions de paiement, le fournisseur se réserve le droit d'interrompre l'ensemble de ses services et ainsi effacer les données stockées. Les frais inhérents à la remise en route des comptes seront facturés au Client. Le Client reste également redevable de la somme due à Cyber Network SA, et ceci jusqu'à l'échéance du contrat.

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011.